

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
lundi 15 juillet 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le 15 juillet 2019 à 20 heures 30, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Céline FELICETTI-LIMOSIN, Philippe BASILE, Francis ISTE.

REPRÉSENTÉS : Christian DUGUÉ par Francis CHESNÉ,

EXCUSÉ :

ABSENTS : Ludovic MICHON, Carmen LEMONNIER, Martial FRET, Delphine LAQUAY, Micheline BENOIT, Benjamin THURET,

ORDRE DU JOUR

La réunion du Conseil Municipal du mardi 09 juillet 2019 n'ayant pas eu lieu faute de quorum, en application de l'article. L.2121-17 du CGCT.

Une nouvelle réunion du Conseil Municipal est prévue le **lundi 15 juillet 2019**, afin de délibérer sur le même ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 12 avril 2019

2. Délibérations :

- * Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural
- * Composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

3. Informations et questions d'actualité.

Secrétaire de séance : *Francis ISTE*

1°) Approbation du compte rendu du 12 avril 2019.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu, il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur celui-ci.

Le compte rendu est soumis au vote.
Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°) Délibérations.

Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural.

La réunion du Conseil Municipal du mardi 9 juillet 2019 n'ayant pas eu lieu faute de quorum, en application de l'article. L2121-17 du CGCT. Celle-ci a été reportée le lundi 15 juillet 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural une Subvention pour l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts.

Il présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts d'un montant de 30 144,00€ HT soit 36 172,80€ TTC.

Il précise aux membres présents que le montant sollicité auprès du Département ne peut pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de demander une subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural pour l'année 2019, au taux de 50% maximum du montant HT du devis, soit 30 144,00€.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention au titre du Fer 2019 pour l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité
des membres présents ou représentés*

"Annule et remplace la précédente délibération DE 2019_18"

Composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

La réunion du Conseil Municipal du mardi 9 juillet 2019 n'ayant pas eu lieu faute de quorum, en application de l'article. L2121-17 du CGCT. Celle-ci a été reportée le lundi 15 juillet 2019.

Monsieur le Maire rappelle que l'actuelle répartition des sièges du Conseil communautaire déroge au Droit commun et résulte d'un accord local constaté par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2018.

Il informe que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux dispositions légales, il appartient aux conseils municipaux des vingt-deux communes membres de la Communauté de communes de se prononcer avant le 31 août 2019 sur un nouvel accord local.

Il ajoute que demain, compte tenu des populations municipales 2019, et conformément aux textes en vigueur, sans accord local, le Conseil communautaire passerait 38 élus (en application du Droit commun).

Monsieur le Maire fait état d'une proposition qui fixe à 43 le nombre de conseillers communautaires avec la répartition suivante tenant compte de l'évolution des textes réglementaires et de la population de chaque Commune

Population Municipale 2019	Nombre de sièges
De moins de 450 habitants	1
De 450 à 1299 habitants	2
De 1300 à 1799 habitants	3
De 1800 à 3199 habitants	4
3200 habitants et plus	7

Soit

Commune	Population Municipale 2019	Nombre de sièges (proposition)
Lizy-sur-Ourcq	3597	7
Crouy-sur-Oucq	1958	4
Congis-sur-Thérouanne	1764	3
Armentières-en-Brie	1250	2
Mary-sur-Marne	1173	2
May-en-Multien	904	2
Étrepilly	883	2
Isles-les-Meldeuses	802	2
Vendrest	747	2
Cocherel	639	2
Coulombs-en-Valois	577	2
Marcilly	488	2
Ocquerre	458	2
Tancrou	361	1
Douy-la-Ramée	323	1
Puisieux	318	1
Dhuisy	298	1
Vincy-Manœuvre	296	1
Jaignes	292	1
Le Plessis-Placy	271	1
Trocy-en-Multien	242	1
Germigny-sous-Coulombs	208	1
TOTAL	17 849	43

Le Conseil,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la Loi 2015-264 du 9 mars 2015 et notamment son article 4,
Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L5211-6-1,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

I. Arrête à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire avec la répartition suivante entre les Communes membres :

Population Municipale 2019	Nombre de sièges
De moins de 450 habitants	1
De 450 à 1299 habitants	2
De 1300 à 1799 habitants	3
De 1800 à 3199 habitants	4
3200 habitants et plus	7

Soit

Commune	Population Municipale 2019	Nombre de sièges (proposition)
Lizy-sur-Ourcq	3597	7
Crouy-sur-Oucq	1958	4
Congis-sur-Thérouanne	1764	3
Armentières-en-Brie	1250	2
Mary-sur-Marne	1173	2
May-en-Multien	904	2
Étrepilly	883	2
Isles-les-Meldeuses	802	2
Vendrest	747	2
Cocherel	639	2
Coulombs-en-Valois	577	2
Marcilly	488	2
Ocquerre	458	2
Tancrou	361	1
Douy-la-Ramée	323	1
Puisieux	318	1
Dhuisy	298	1
Vincy-Manœuvre	296	1
Jaignes	292	1
Le Plessis-Placy	271	1
Trocy-en-Multien	242	1
Germigny-sous-Coulombs	208	1
TOTAL	17 849	43

II. Sollicite de Monsieur le Maire qu'il notifie la présente délibération du Conseil au Président de la Communauté de communes, pour information.

3. Informations et questions d'actualité.

Fête du 13 juillet 2019

La fête du 13 juillet s'est très bien déroulée. Monsieur le Maire remercie les élus présents et le personnel communal pour le travail effectué, ainsi que les bénévoles qui ont participé activement à la préparation de cette manifestation et à sa réussite.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Ludovic MICHON pour le prêt de la friteuse et de la plancha.

Céline FELICETTI-LIMOSIN précise que la viande était excellente, elle souligne également qu'il y avait beaucoup de participants à la retraite aux flambeaux.

Les Conseillers présents à la manifestation ont trouvé le feu d'artifice très joli.

4. Questions orales

Céline FELICETTI-LIMOSIN, en profite pour parler de la route de la Presles qui est de plus en plus abîmée, qui devient dangereuse. Monsieur le Maire rappelle que la circulation est limitée à 40 KM cependant le nécessaire sera fait .

L'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé ou ayant pu le faire,

La séance est levée à 21h30.



PP1